



Syndicat CGT des Hospitaliers de Roubaix

à

Madame Paul,
Directeur du Centre Hospitalier de Roubaix.

Copie au personnel de l'Hôpital de Roubaix.

DERNIERE MINUTE : Nous avons interpellé la Directrice sur le pourcentage de congés annuels et l'intégration ou non des arrêts maladies dans ces 25%. Le 12 Mars 2014 Madame Paul rappelle la bonne pratique selon laquelle peuvent être en congés annuels 25% des salariés **en activité**. Les cadres en ont été informés par l'intermédiaire de la filière d'encadrement

Roubaix, le 2 avril 2014

Objet : **Demande d'attribution des 2 jours chômés (fêtes locales) pour l'année 2014.**

Madame le Directeur,

Le passage aux 35 heures n'a pas été une opération philanthropique. **La diminution du temps de travail n'a pas été gratuite pour les salariés puisqu'elle a été l'occasion d'un grand bon de productivité**, y compris dans les hôpitaux.

Lors de la négociation locale sur la mise en place des 35 heures en 2002, nous avons conservé 2 jours chômés sur 3 (fêtes locales). La suppression d'un jour chômé était compensée par l'instauration nouvelle du jour de fractionnement en plus des 25 jours de CA et des 2 jours hors saison.

Eu égard à l'esprit de la loi et à l'augmentation de la productivité de 10% engendrée par le passage aux 35 heures, **il était inconcevable d'enlever d'un côté ce que la loi donnait de l'autre.**

Depuis, chaque année le personnel est contraint à des gains de productivité. Soit, parce que les effectifs diminuent, que l'activité progresse ou que l'Hôpital développe de nouvelles activités.

Ces dernières années, ces trois phénomènes ont conduit à une très forte dégradation de nos conditions de travail.

Cette dégradation ininterrompue entraîne malheureusement une augmentation de l'absentéisme alors même que dans un premier temps la réduction du temps de travail avait permis de le réduire plusieurs années durant. Ce taux d'absentéisme est d'ailleurs le meilleur baromètre pour évaluer les effets de l'augmentation de la productivité, la dégradation des conditions de travail et les effets néfastes de l'allongement de la durée de travail (réformes des retraites) sur la santé des salariés alors qu'il y a tant de chômeurs dans notre agglomération.

Vous n'êtes pas sans connaître le prix des sacrifices des personnels pour arriver à l'équilibre financier exigé par l'état. Vous en avez d'ailleurs félicité, par lettre, le personnel dans les vœux que vous avez adressés à l'ensemble du personnel début 2014.

Dans ce courrier vous déclarez : « *Le Centre Hospitalier ... a confirmé en 2013 le résultat ... fixé par l'Etat : **garantir son équilibre financier... Je tiens à saluer et à remercier à ce titre, tous les acteurs du Centre Hospitalier qui ont contribué, chacun à leur poste, à ce résultat.*** ».

Plus loin vous écrivez encore : « *Je tiens à saluer le travail ainsi réalisé au quotidien par chacun d'entre vous, dans cette exigence partagée de satisfaire les besoins des patients qui se confient à nous.*

Cela requiert l'humilité, l'ouverture à l'autre, et l'aptitude à travailler en équipe, qui caractérisent les professionnels que vous êtes. Sachez que les patients expriment de diverses manières leur satisfaction et leur gratitude, et nous encouragent ainsi à poursuivre la mission la plus gratifiante que je connaisse : soigner. ».

Enfin vous terminez par : « *Remplie de cette confiance en l'avenir, je souhaite à chacun d'entre vous et à vos proches, une année 2014 pleine de bonheur et de satisfactions.* ».

Au-delà des mots, pour que vos remerciements et vos vœux aillent au-delà de l'exercice convenu et de l'invitation à encore plus de sacrifices, **nous vous demandons l'octroi en 2014 des deux jours chômés prévus dans l'accord local signé par l'ensemble des partenaires sociaux en 2002. En Considérant l'historique de l'Hôpital de Roubaix, l'investissement grandissant de son personnel, et en reprenant à la lettre les arguments développés dans vos vœux, cela ne serait que justice pour tous les acteurs de l'institution.**

Sans tergiversation ni exégèse du protocole signé en 2002, cette simple mesure donnera une véritable portée et du sens à votre lettre de janvier 2014.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

La CGT